



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conseil départemental de l'Aisne
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Nicolas FRICOTEAUX
Adresse : N°2 Rue Paul DOUMER
Commune LAON
Code postal 02 013
Nature des activités : Collectivité Territoriale
Qualification : Président du Conseil départemental

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row B1: Pipistrellus pipistrellus, Pipistrelle commune, Impactés : 1 maternité, Le total des individus recensés en juin 2023 est de 47, Se référer au dossier joint.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Grid of checkboxes for finality: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Des travaux d'aménagement des combles du 2nd étage du bâtiment A, cf. plan ci-joint, sont nécessaires afin de mieux isoler le bâtiment et de participer aux enjeux nationaux de rénovation énergétique. Cette amélioration faite, des bureaux seront aménagés pour permettre l'accueil des agents du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN HdF) afin d'améliorer les conditions de travail de ces derniers. La toiture héberge une maternité de Pipistrelle commune. L'opération va consister à isoler les rampants sous toiture dons de détruire ce gîte le temps de travaux puis de remettre en place les conditions favorables au maintien de ce gîte après les travaux d'isolation. Le site est composé de 3 structures : le centre de ressources en environnement du Conseil départemental de l'Aisne, le CPIE des Pays de l'Anse et l'antenne axonaise du CEN HdF. Il est propriété du Département de l'Aisne.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Form for destruction modalities: Destruction (checked), Altération, Dégradation. Préciser : La destruction aura lieu en l'absence des chauves-souris entre septembre 2023 et fin mars 2024.

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Christophe ANANIE, responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental de l'Aisne**

Formation continue en biologie animale Préciser : **Robin BARRY, chargé d'étude Faune protégée et Bâti, association Picardie Nature.....**

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **entre 01 septembre 2023 et le 31 mars 2024.....**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Hauts de France.....**
Départements : **Aisne.....**
Canton : **Laon 1.....**
Communes : **Merlieux-et-Fouquerolles.....**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser : **se conférer au dossier joint**

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **1/ Conservation de la fibralith et du guano avant le début des travaux ; 2/ Remise en place d'un gîte dans le rampant de la toiture du bâtiment A, même localisation, fin mars 2024 au plus tard ; 3/ favoriser le développement d'autres gîtes dans les bâtiments du pôle environnement géodomia**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Il existe une expérience concluante d'installation d'un gîte dans le rampant d'une toiture en novembre 2022. L'association Picardie Nature a fait le constat du retour des chauves-souris en mai 2023.**

Se référer au dossier joint

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Le service Bâtiment du Département de l'Aisne accompagné par le responsable de la politique Espace Naturel Sensible du Conseil départemental pour évaluer la mise en œuvre des mesures et le retour des chauves-souris.**

Cf le dossier joint

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à **LAON**.....

le **07/07/2023**.....

Votre signature